

# ANALYSE COMPARATIVE DES SURVOLS DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE (93)

Novembre - 2022

I.	Carte de situation des survols et récapitulatif des données analysées .....	2
II.	Configuration Face à l'Ouest.....	6
A.	Répartition temporelle des survols.....	6
B.	Répartition spatiale des survols .....	7
C.	Observations.....	9
III.	Configuration face à l'est.....	10
A.	Répartition temporelle des survols.....	10
B.	Répartition spatiale des survols .....	11
C.	Observations.....	13
IV.	Conclusion.....	14
V.	Pour en savoir plus .....	15

## CONTEXTE

Le pôle technique de l'ACNUSA a réalisé une analyse comparative des trajectoires des mois d'août 2019, 2021 et 2022. Cette analyse a été produite à partir du traitement des données RADAR de la région Île-de-France<sup>1</sup>. Celle-ci objective les survols d'une commune pour une période donnée, et permet par comparaison sur un pas de temps plus long, de pouvoir apprécier une évolution des conditions de survols d'un territoire. Le mois d'août de l'année 2020 n'a pas été étudié par manque de représentativité du trafic aérien suite à l'impact de la crise sanitaire sur le secteur aérien.

Les avions décollant et atterrissant face au vent, son orientation a un impact sur les survols de la commune. Sur les principaux aéroports d'Île-de-France, on parle de configuration face à l'Est ou face à l'Ouest. Les deux configurations ont été étudiées statistiquement, en créant plusieurs diagrammes : le nombre de survols journaliers, le nombre moyen de survols par configuration, les aéroports de destination et de départ par configuration, la répartition horaire des survols par configuration et enfin la répartition en altitude par configuration.

Une carte de situation est jointe à l'étude et représente les trajectoires selon le type de mouvement (départ, arrivée) et le(s) aéroport(s) concerné(s)).

Pour des raisons de sécurité, l'échantillon de données ne comprend aucun survol lié à des départs ou des arrivées d'aéronefs dont l'activité est de nature militaire ou gouvernementale. Cela n'exclut cependant pas le fait que la commune puisse être survolée par de tels aéronefs. L'échantillonnage exclut également les jours orageux<sup>2</sup> car ils ne sont pas représentatifs de la situation moyenne de survol. Les statistiques fournies concernent uniquement l'emprise de la commune. Les moyennes d'altitudes de survol sont données en mètre (m) par rapport au niveau de la mer, elles ont été calculées sur l'ensemble de la surface de la commune et constituent à ce titre une estimation de l'altitude réelle de l'avion (les altitudes évoluant entre l'entrée et la sortie de l'aéronef de la zone d'étude). Les horaires sont donnés en heure locale.

<sup>1</sup> Source : groupe ADP, Laboratoire ADP

<sup>2</sup> Source : données quotidiennes, Météo-France

# I. CARTE DE SITUATION DES SURVOLS ET RECAPITULATIF DES DONNEES ANALYSEES

## Survol de la zone d'étude (journée type)

### Courbes isophones du PGS

- Zone I (Lden 70)
- Zone II (Lden 65)
- Zone III (Lden 55)

— Au départ de Roissy CDG

— A l'arrivée à Roissy CDG

Epinay-les-Bains

— Au départ d'Orly

— A l'arrivée à Orly

— Au départ du Bourget

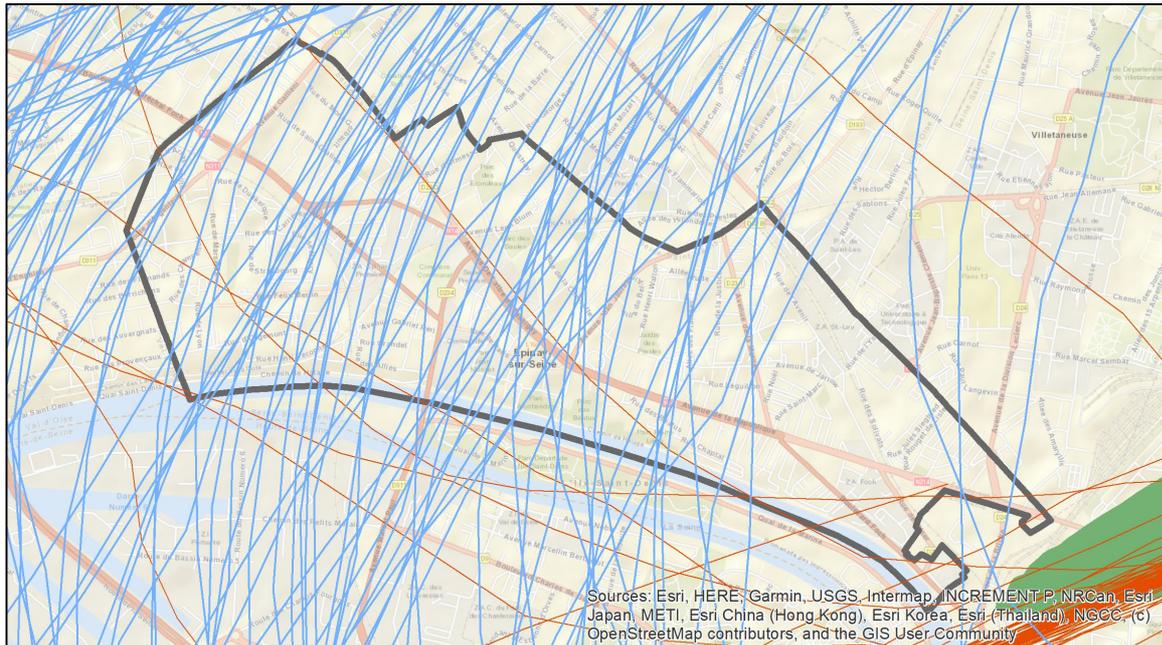
— A l'arrivée au Bourget

0 0,325 0,65

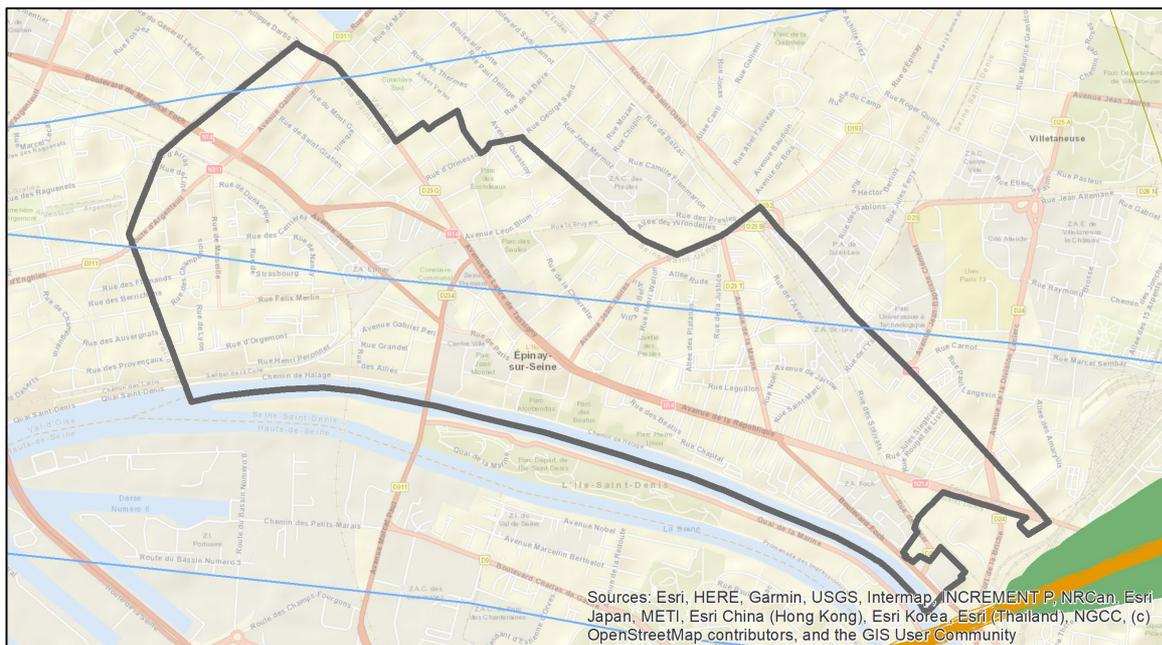
1,3 km



### Configuration Ouest (22/08/2022)

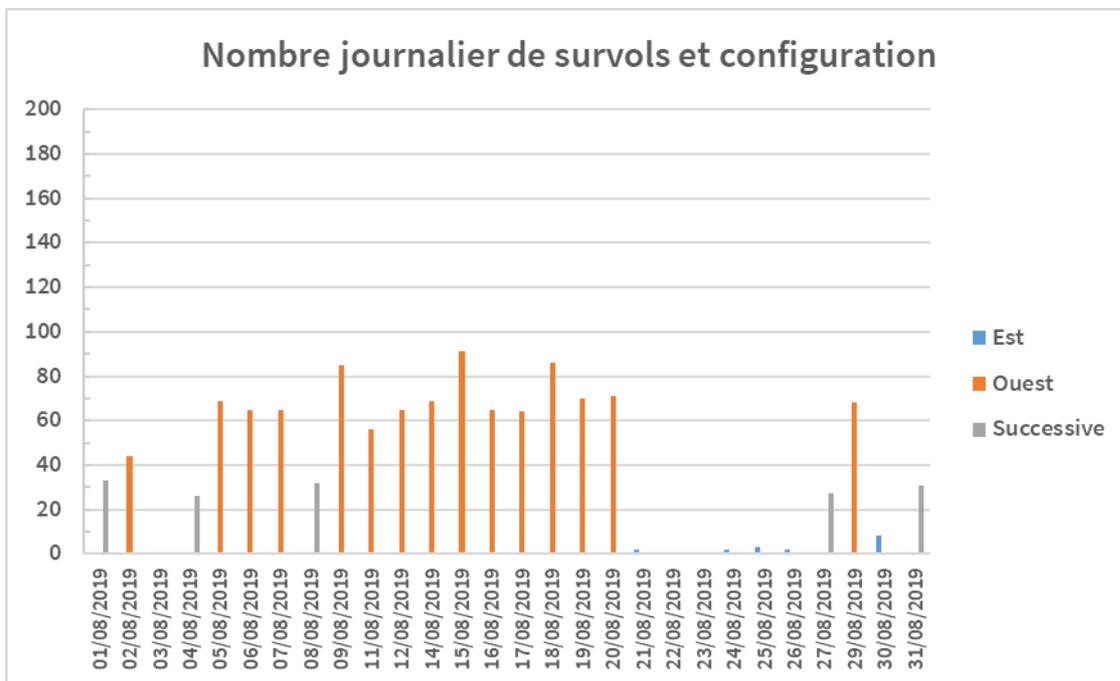
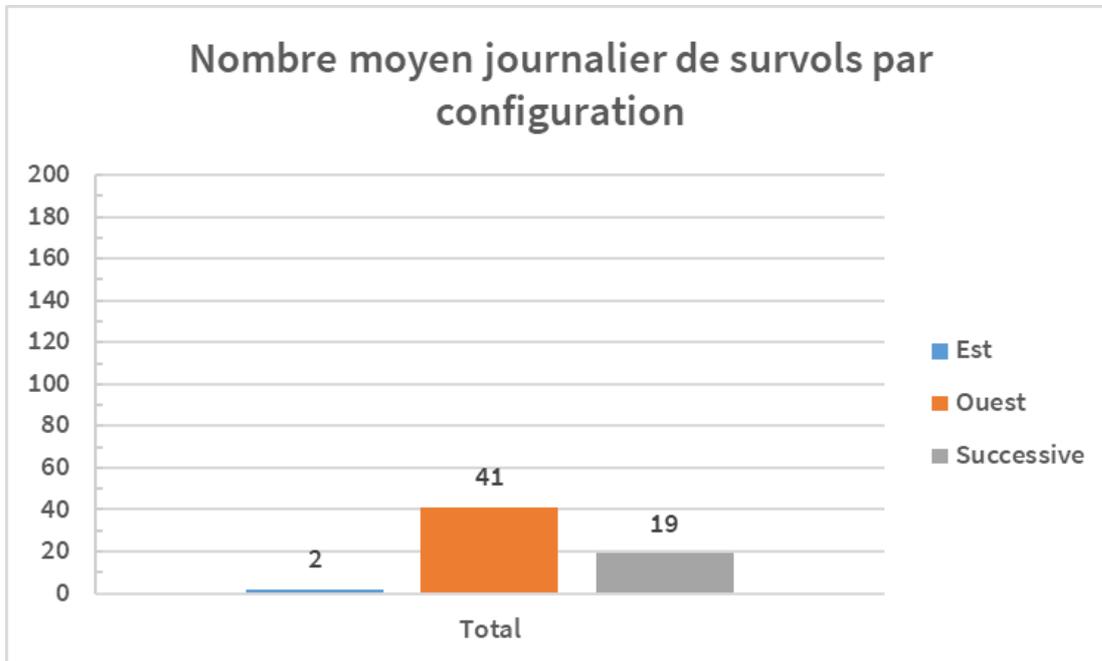


### Configuration Est (27/08/2022)



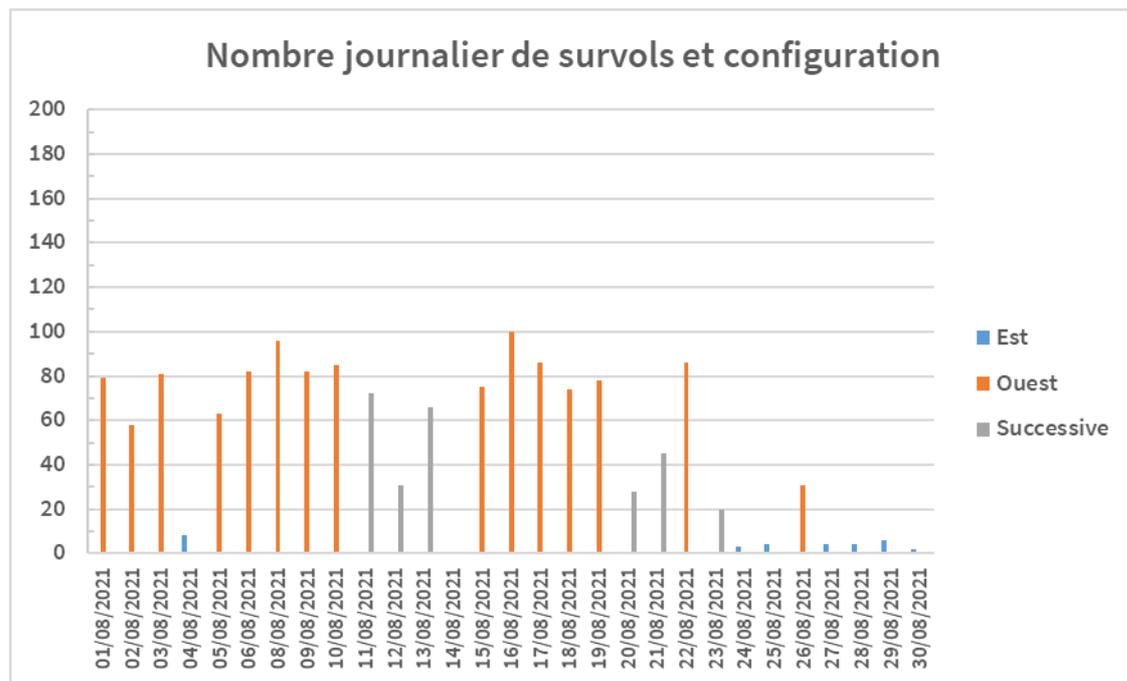
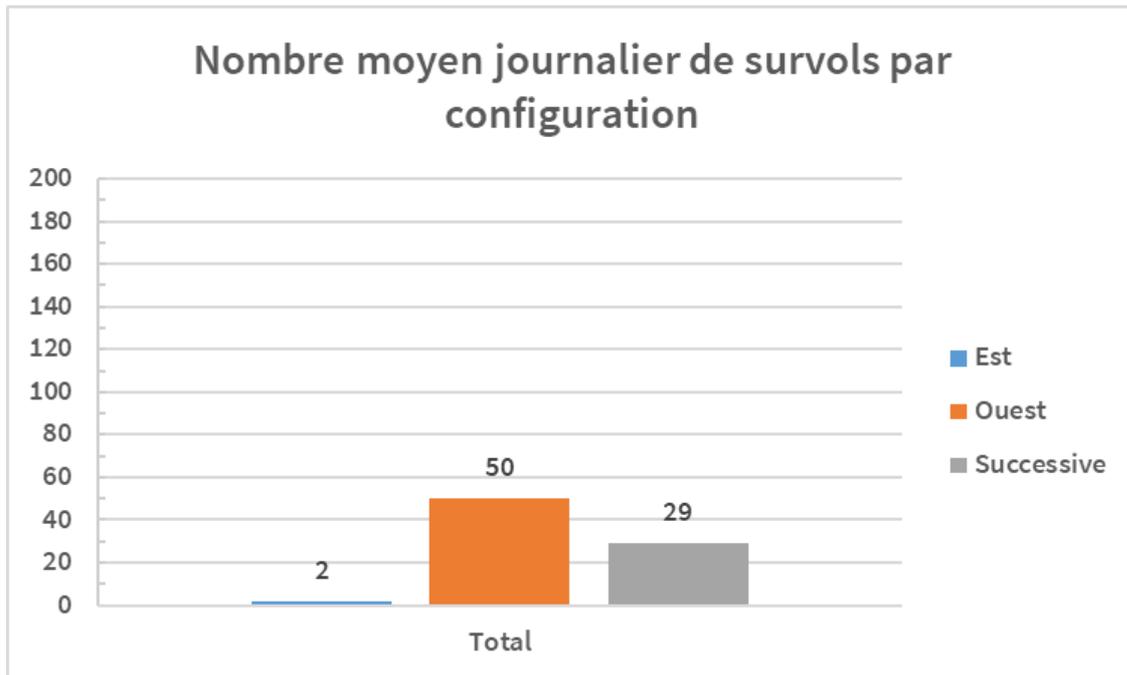
Les diagrammes ci-après présentent le nombre et la répartition des survols de la commune par configuration pour les mois d'août 2019, 2021 et 2022.

## 1. AOÛT 2019



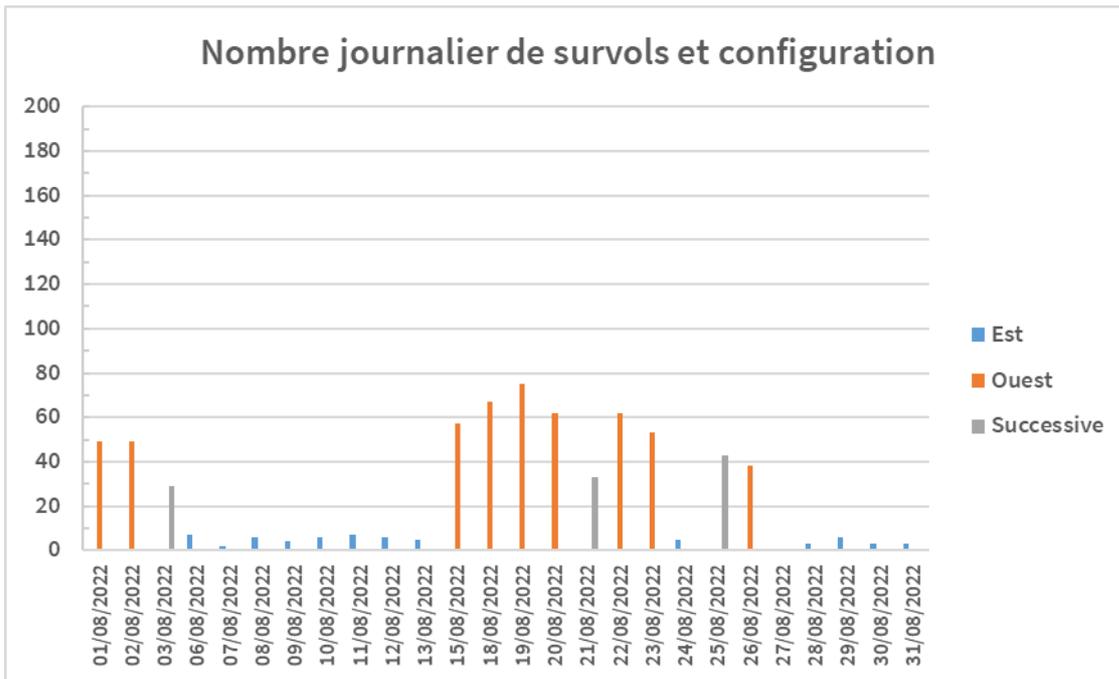
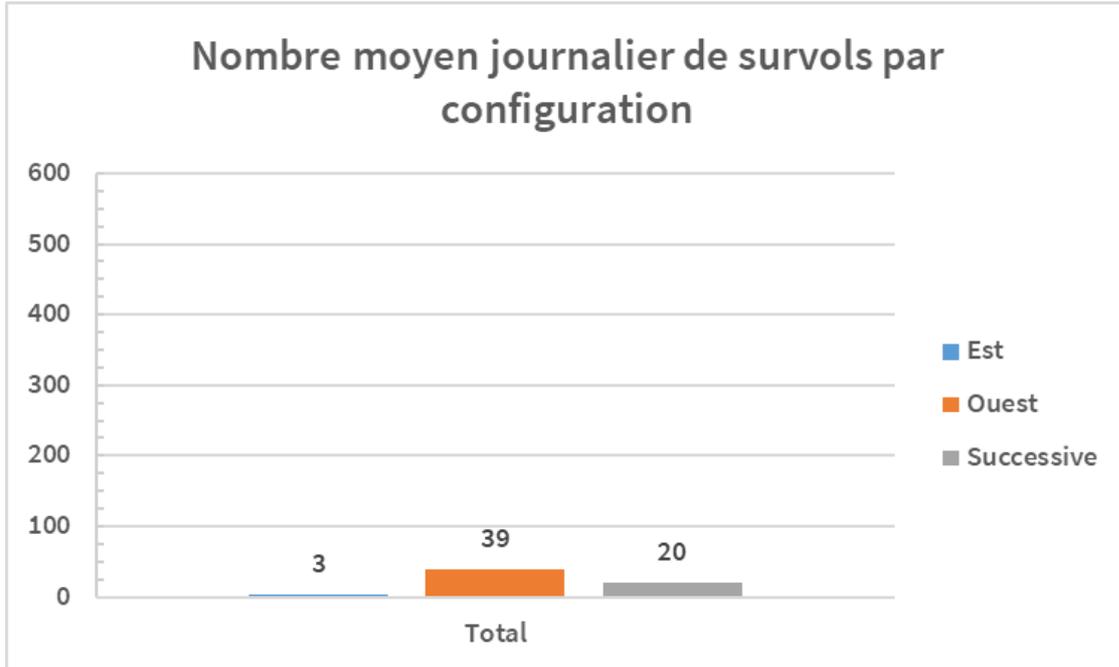
Le terme « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

L'échantillonnage a exclu les jours orageux.



Le terme « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

L'échantillonnage a exclu les jours orageux.



Le terme « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

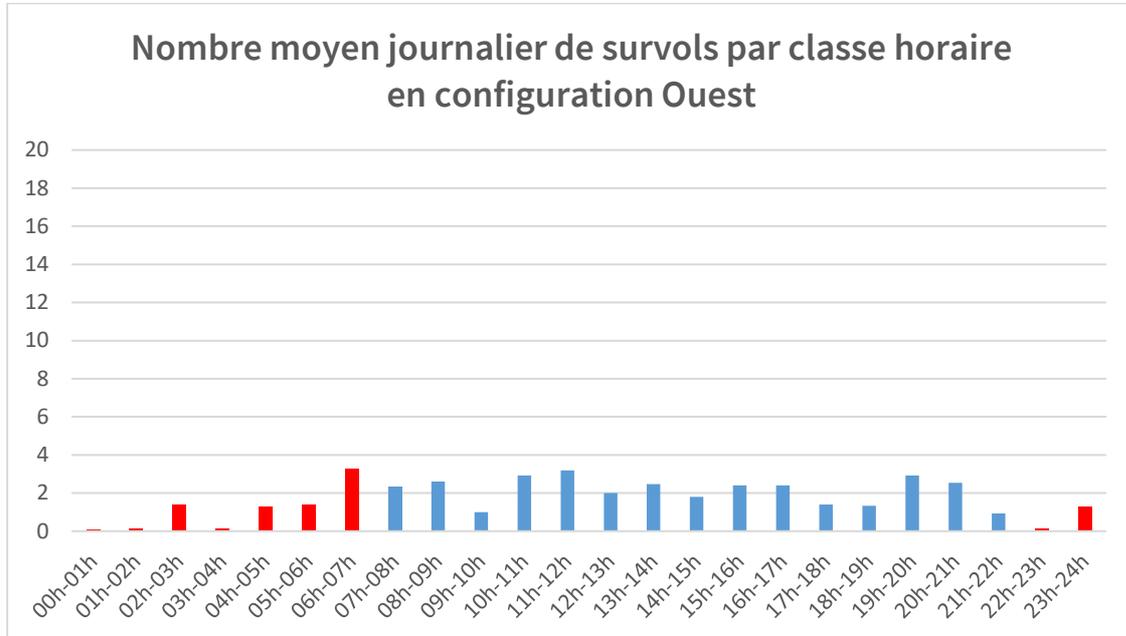
L'échantillonnage a exclu les jours orageux.

## II. CONFIGURATION FACE A L'OUEST

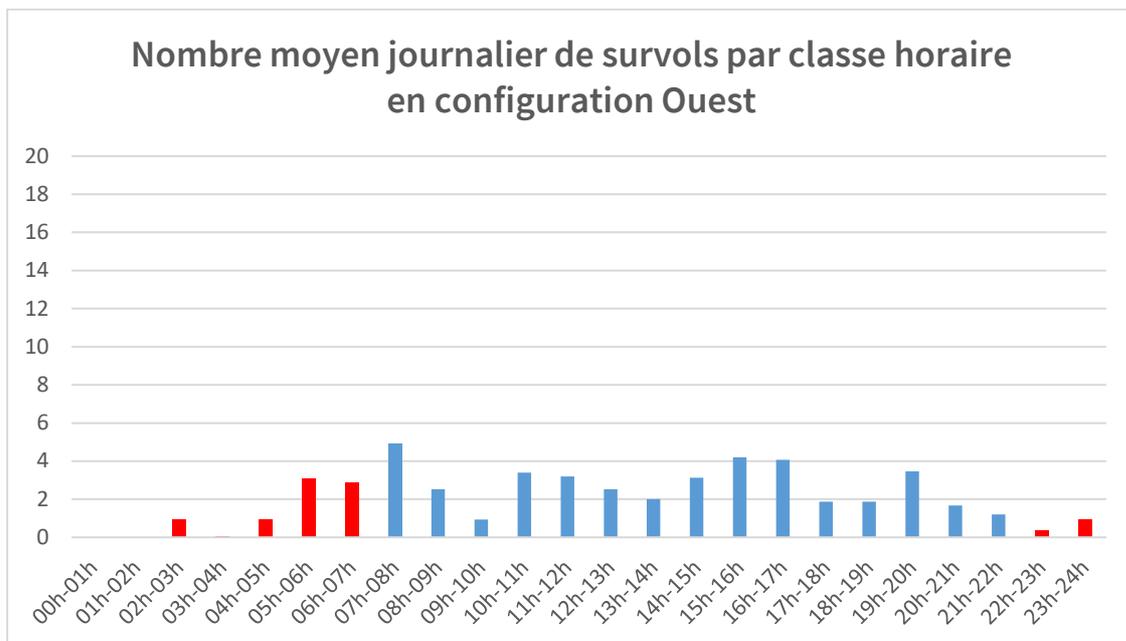
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Ouest au cours des mois d'août 2019, 2021 et 2022.

### A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

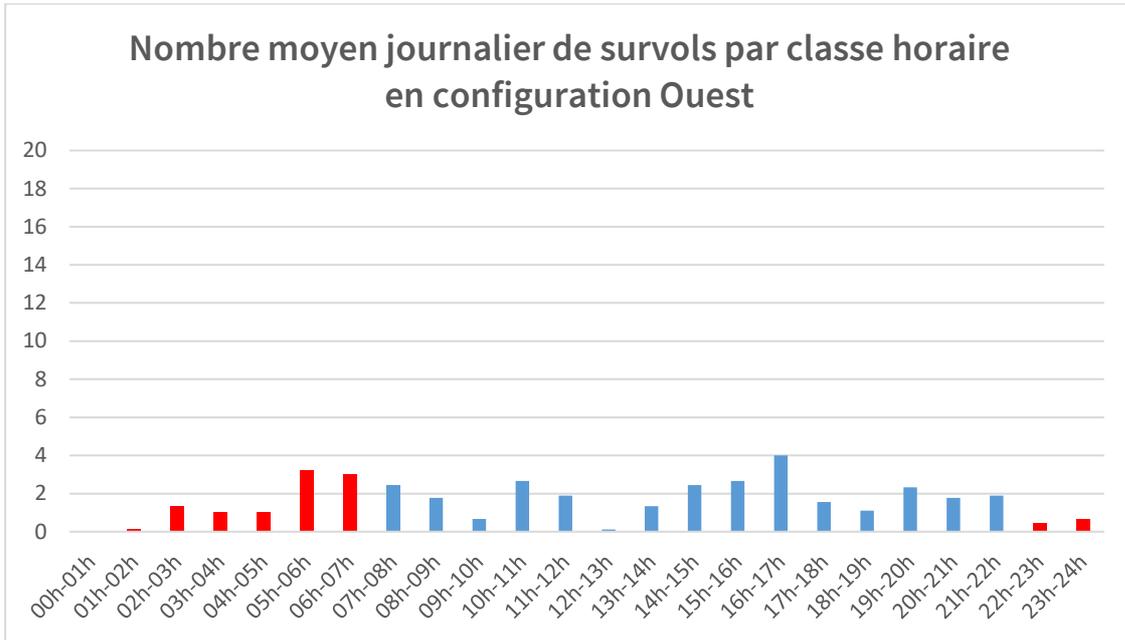
#### 1. AOÛT 2019



#### 2. AOÛT 2021



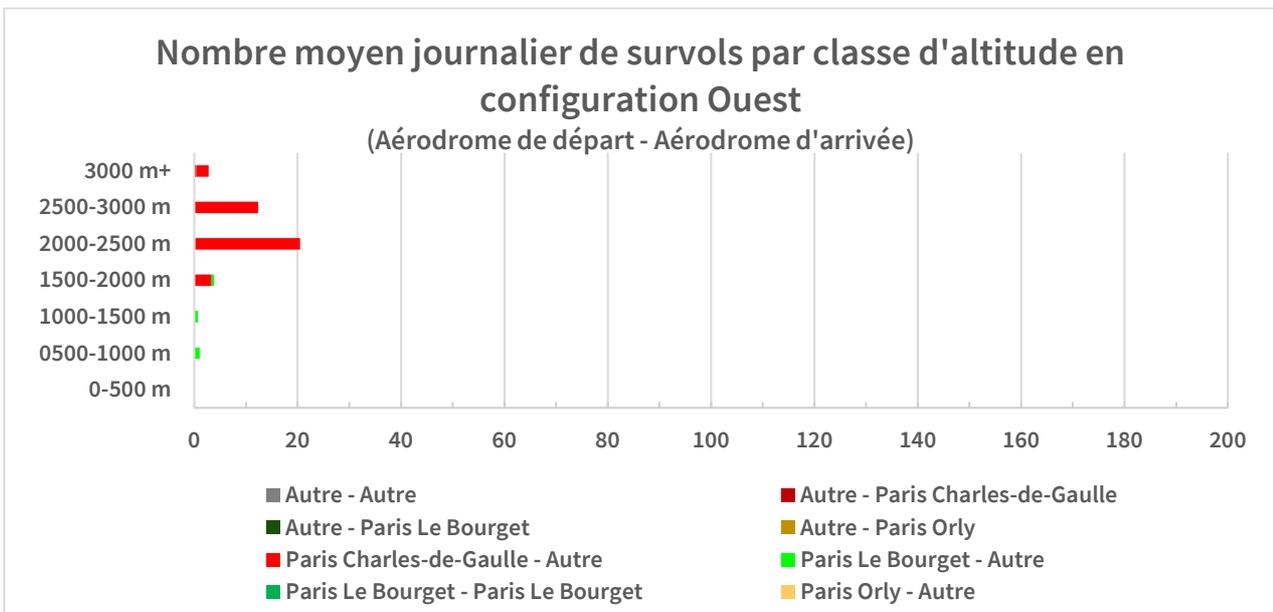
Les périodes en rouge représentent les survols de nuit, en bleu les survols en journée.



Les périodes en rouge représentent les survols de nuit, en bleu les survols en journée.

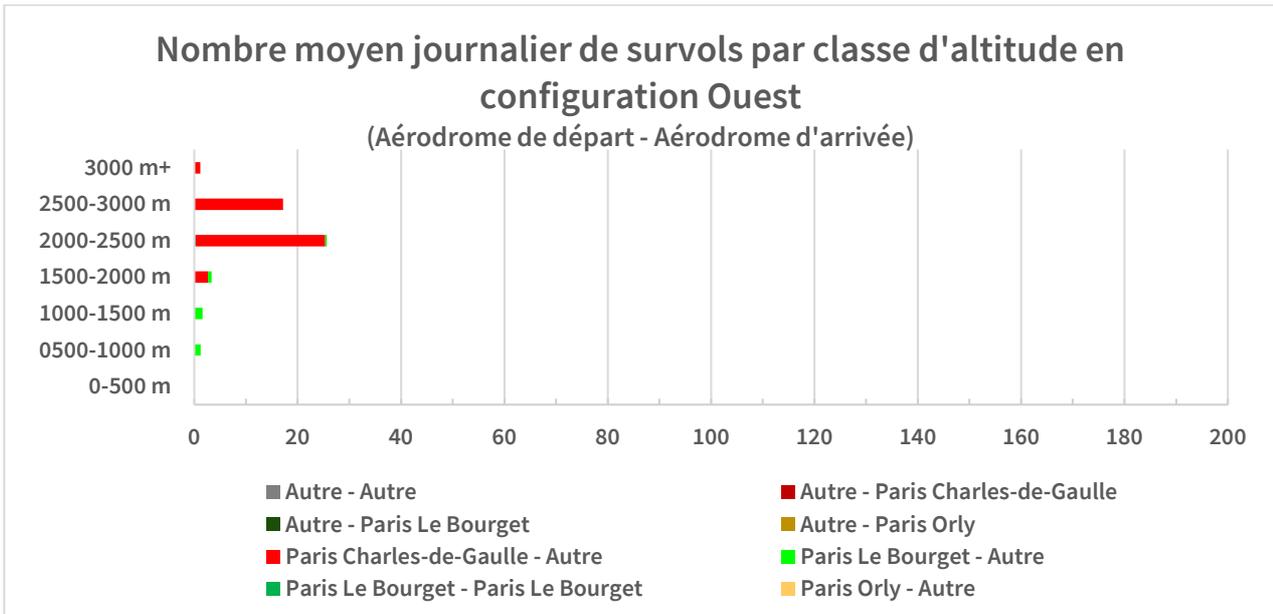
## B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

### 1. AOÛT 2019



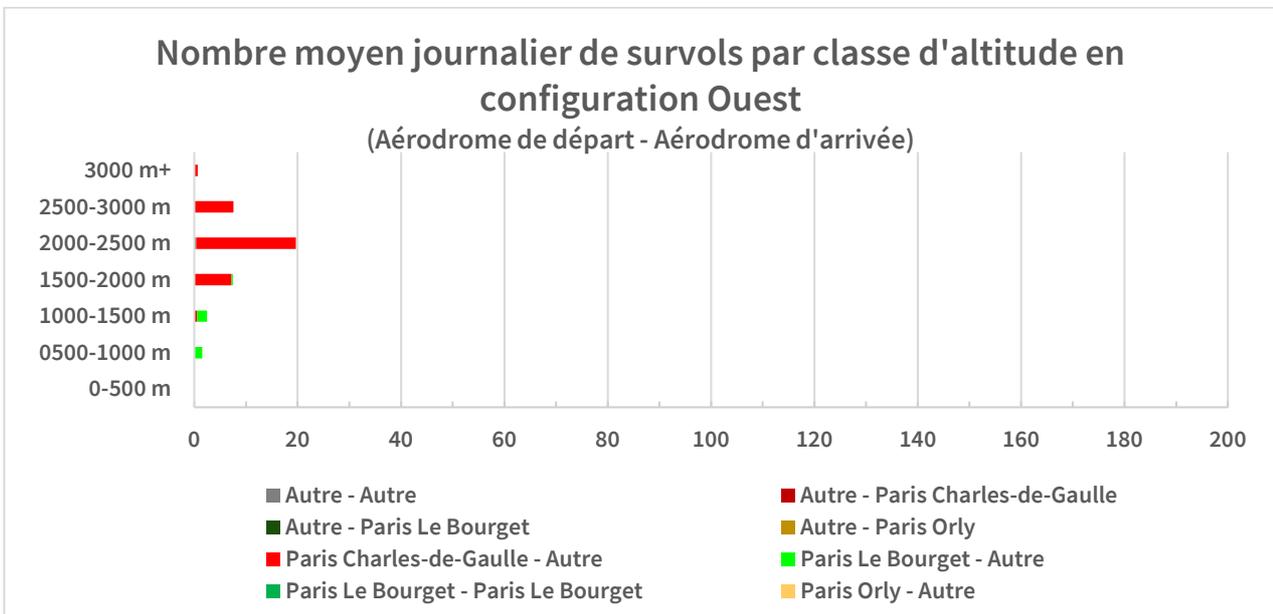
Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget).

## 2. AOÛT 2021



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget)

## 3. AOÛT 2022



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget)

## C. OBSERVATIONS

En configuration Ouest, les diagrammes montrent que le trafic aérien au-dessus de la commune est essentiellement lié :

- à des survols d'aéronefs au départ de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et évoluant selon une trajectoire du Nord vers le Sud sur l'ensemble de la commune à des altitudes qui se situent entre 1 500 et 3 000 mètres ;
- à des survols d'aéronefs au départ de l'aéroport de Paris - Le Bourget et évoluant à des altitudes entre 500 et 1 500 mètres ;

Le nombre moyen de survols journaliers en configuration Ouest est de 41 en août 2019, 50 en août 2021 et 39 en août 2022.

Il y a peu de variations dans la répartition des altitudes moyennes de survols sur les trois mois étudiés. En moyenne, une grande partie des survols au-dessus de la commune se situent à des altitudes comprises entre 2 000 et 2 500 mètres d'altitude pour les mois d'août 2019, 2021 et 2022. Entre août 2019 et août 2021, on note une légère augmentation du nombre de survols moyens sur cette classe d'altitude.

En août 2022, on observe une légère baisse du nombre de survols sur les altitudes comprises entre 2 000 et 3 000 mètres et une augmentation du nombre moyen de survols sur la classe d'altitude 1 500 et 2 000 mètres.

En août 2022, il y a eu 14 jours de survols d'aéronefs en configuration Ouest pour les aéroports de Paris - Le Bourget et Paris - Charles-de-Gaulle.

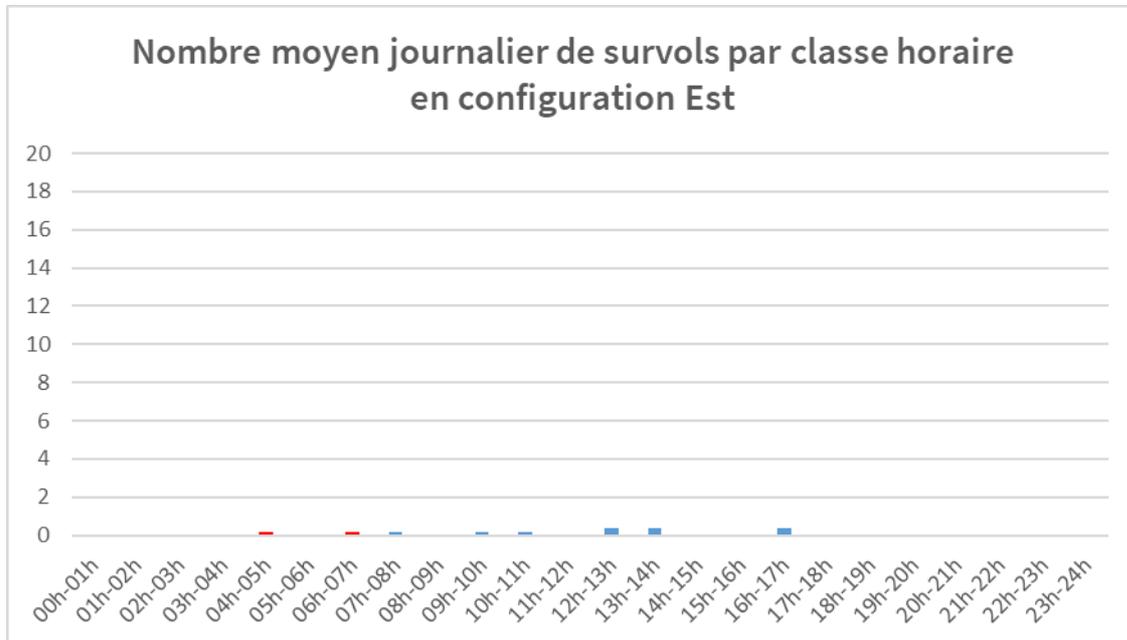
La répartition du nombre moyen de survols sur les horaires de la journée a connu quelques changements. En août 2019, on note un maximum de 3,2 survols en moyenne entre 06h et 07h. Pour le mois d'août 2021, on observe un pic d'activité entre 07h et 08h avec 5 survols en moyenne. Pour le mois d'août 2022, on note un pic d'activité entre 16h et 17h avec 4 survols en moyenne.

### III. CONFIGURATION FACE A L'EST

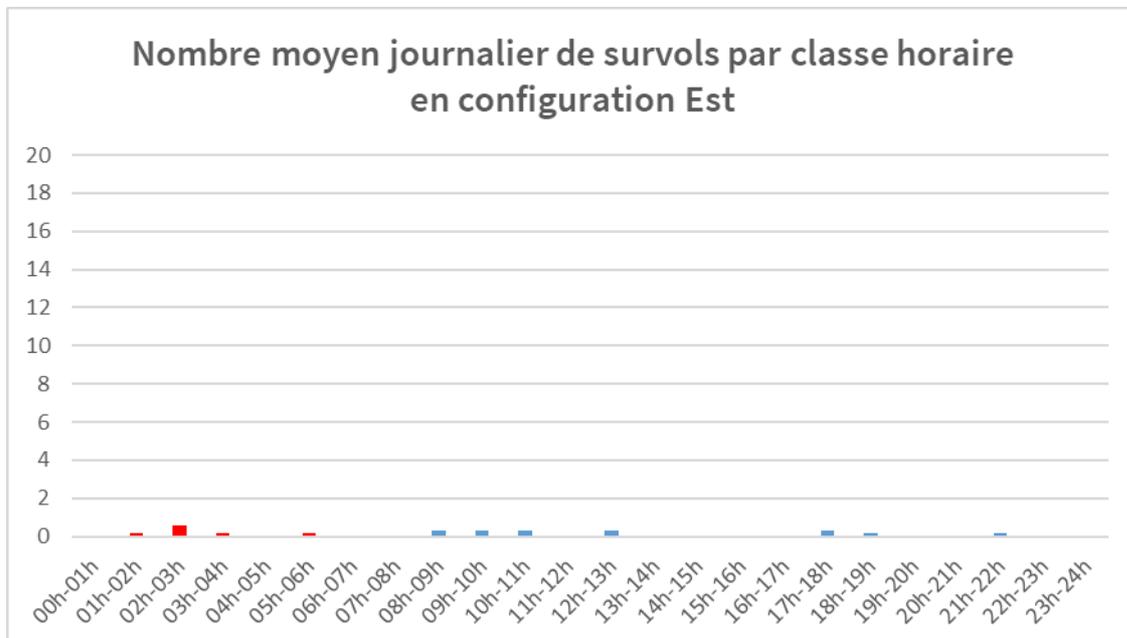
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Est au cours des mois de d'août 2019, 2021 et 2022.

#### A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

##### 1. AOÛT 2019

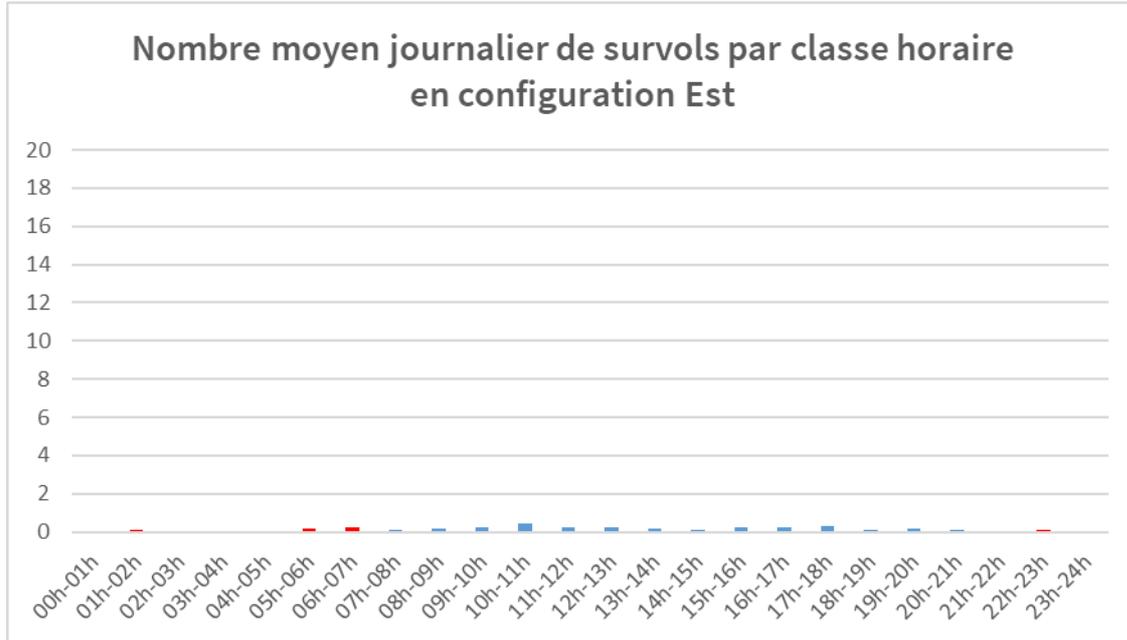


##### 2. AOÛT 2021



Les périodes en rouge représentent les survols de nuit, en bleu les survols en journée.

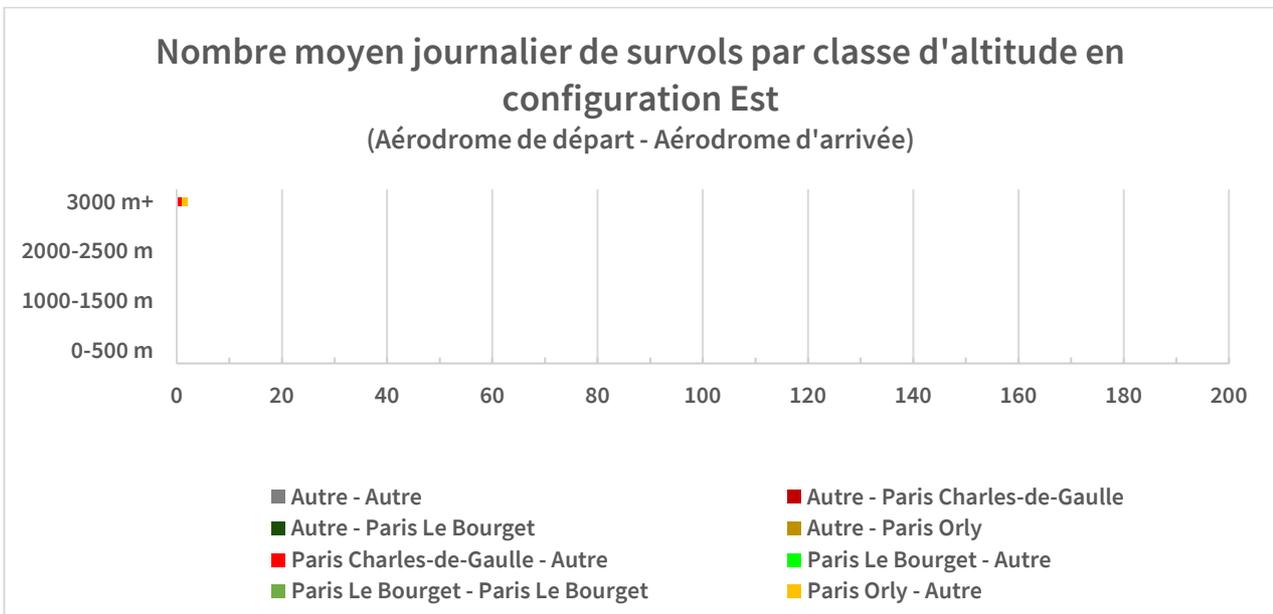
### 3. AOÛT 2022



Les périodes en rouge représentent les survols de nuit, en bleu les survols en journée.

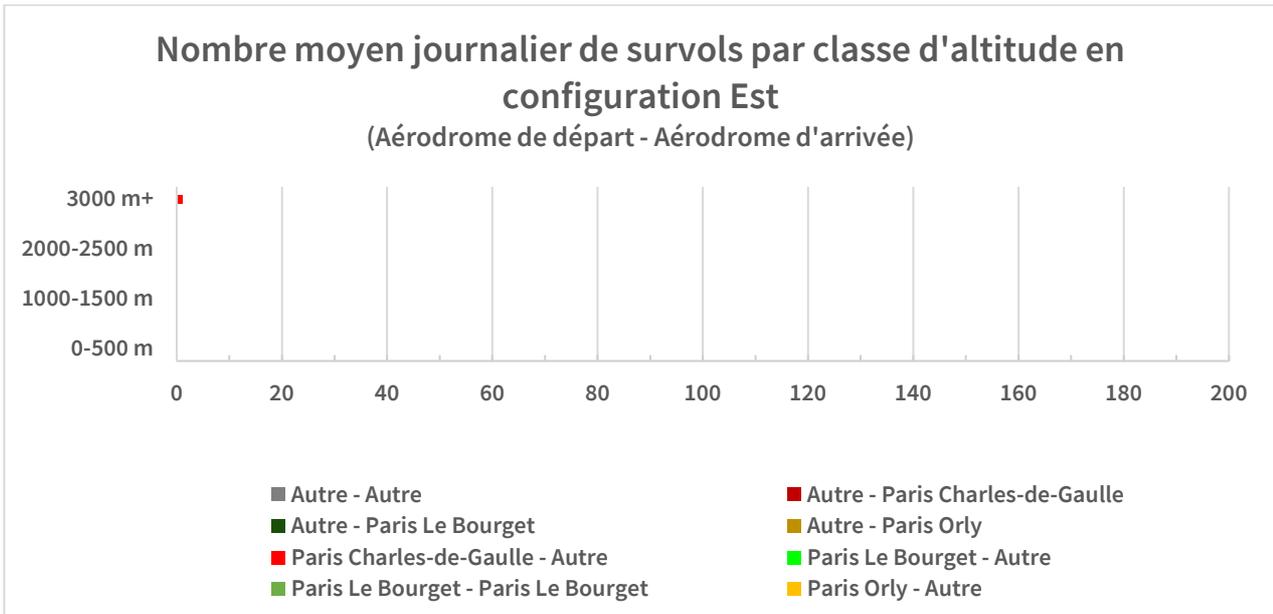
## B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

### 1. AOÛT 2019



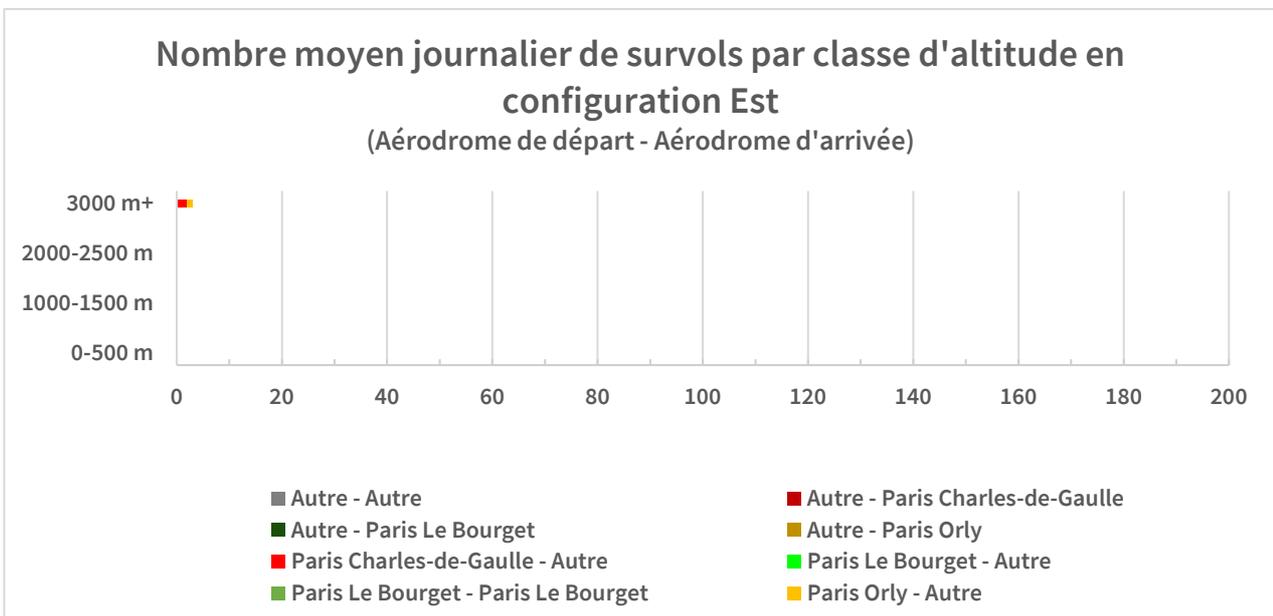
Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget)

## 2. AOÛT 2021



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget)

## 3. AOÛT 2022



Le terme « Autre » désigne un aéroport qui n'est pas l'un des trois principaux aéroports parisiens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Orly, Paris - Le Bourget)

## C. OBSERVATIONS

En configuration Est, les diagrammes montrent que le trafic aérien au-dessus de la commune est essentiellement lié :

- à quelques survols d'aéronefs au départ de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et évoluant à des altitudes supérieures à 3 000 mètres ;
- à quelques survols d'aéronefs au départ de Paris - Orly à des altitudes supérieures à 3 000 mètres en août 2019 et août 2022.

En configuration Est, le nombre moyen de survols journaliers est de 2 en août 2019 et août 2021, puis de 3 en août 2022.

En août 2022, il y a eu 9 jours de survols d'aéronefs en configuration Est pour les aéroports de Paris - Le Bourget et Paris - Charles-de-Gaulle.

Il y a peu de variations dans la répartition des altitudes moyennes de survols au cours des trois mois étudiés.

La répartition temporelle du nombre moyen de survols sur les horaires de la journée n'a pas connu de changement. Le nombre moyen de survols est inférieur à 2 vols par heure, et il n'y a pas de pic d'activité sur la période étudiée.

## IV. CONCLUSION

L'analyse comparative des survols de la commune sur la période observée fait ressortir que :

- En configuration face à l'Ouest, on observe une augmentation d'environ 21% du nombre moyen de survols journaliers entre août 2019 et août 2021 (respectivement 41 et 50 survols), suivie d'une diminution de 22% en août 2022 (39 survols en moyenne).  
Les altitudes moyennes de survols ne varient pas de manière significative au cours de la période étudiée. On note une légère augmentation du nombre moyen journalier de survols en août 2021 sur les classes d'altitudes entre 2 000 et 2 500 mètres par rapport aux mois d'août 2019 et 2021. En août 2022, on observe une légère diminution du nombre de survols sur les altitudes comprises entre 2 000 et 3 000 mètres, et une légère augmentation du nombre de survols sur la classe d'altitude 1 500 - 2 000 mètres.  
La répartition temporelle et spatiale des survols selon les horaires de la journée n'a pas non plus connu de variation significative. On note un pic d'activité entre 16h et 17h (4 survols en moyenne) pour août 2022.
- En configuration face à l'Est, le nombre de survols journaliers reste faible et stable sur la période étudiée (2 survols moyens journaliers pour août 2019 et août 2021, puis 3 pour août 2022).  
Les altitudes moyennes de survols et leur répartition temporelle et spatiale selon les horaires de la journée ne varient pas de manière significative pour les mois d'août 2019, 2021 et 2022.

Globalement, les survols au-dessus de la commune d'Epina-sur-Seine sont principalement liés à des aéronefs au départ de l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle en configuration Ouest. Le nombre de survols journaliers sur votre commune en août 2022 par rapport à août 2021 a diminué.

## V. POUR EN SAVOIR PLUS

Les avions atterrissent et décollent face au vent : de fait, les facteurs météorologiques ont une influence sur la situation de survol de votre commune. La section « Configurations » de cette page : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/trafic-aerien-en-ile-france> permet d'observer la répartition du trafic pour les aéroports franciliens.

En région parisienne (et limitrophes), deux outils vous permettent de visualiser la situation sonore relatives aux survols d'aéronefs :

- La plateforme SURVOL (<https://survol.bruitparif.fr>), référence les mesures de bruit aéronautique réalisées par BruitParif. Vous pouvez y consulter les rapports de campagnes de mesures réalisées aux abords de votre commune, ainsi que les mesures en temps réelles des stations de mesures fixes ;
- L'outil Vitrail (<https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>) qui vous permet de visualiser en temps décalé les aéronefs survolant la région Parisienne, et les mesures de bruit associées réalisées par les capteurs de mesures du gestionnaire d'aéroports.

Enfin, des mesures de restrictions s'appliquent aux aéroports. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les arrêtés relatifs aux restrictions d'exploitation d'une plateforme sur l'Atlas des aéroports du site de l'ACNUSA (<https://www.acnusa.fr/atlas-des-aeroports-76>) en sélectionnant l'aéroport de votre choix, rubrique « Textes juridiques en vigueur ».

Le non-respect de ces restrictions est passible de sanctions (amendes administratives) prononcées par l'ACNUSA.